



Strasbourg, le 18/08/99

CAHDI (99) 19

**COMITE AD HOC DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
(CAHDI)**

**18e réunion
Strasbourg, le 7 et 8 septembre 1999**

**ELECTION DU PRESIDENT OU DE LA PRESIDENTE ET DU VICE-PRESIDENT
OU DE LA VICE-PRESIDENTE DU CAHDI POUR UN AN**

Note du Secrétariat
préparée par la Direction des Affaires Juridiques

1. Les mandats de M. Hilger (Allemagne) et M. Tomka (République Slovaque), respectivement Président et Vice-président du CAHDI expirent fin 1999.
2. Conformément à l'article 17 de l'annexe 2 à la Résolution (76) 3 du Comité des Ministres, le CAHDI est appelé à élire un nouveau Président ou une nouvelle Présidente et un nouveau Vice-président ou une nouvelle Vice-présidente pour un mandat d'un an expirant le 31 décembre 2000. Les paragraphes pertinents de l'article 17 figurent ci-après :
 - a. *Tout comité élit un président et un vice-président. Toutefois, le président d'un comité subordonné à un comité directeur peut être désigné par ce dernier.*
 - b. *Le vice-président remplace le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier. Si le Vice-président n'est pas présent, le président est remplacé par un autre membre du Bureau désigné par celui-ci ou, lorsqu'il n'y a pas de Bureau, par un membre du comité désigné par ce dernier.*
 - c. *L'élection du président et du vice-président requiert la majorité des deux-tiers au premier tour et la majorité simple au second tour. Dans les comités directeurs, elle se fait au moyen d'un scrutin secret, dans les autres comités à main levée, sauf si un membre du comité demande le scrutin secret.*
 - d. *Chaque fois que cela est possible, la désignation du président a lieu à la fin de la réunion qui précède l'expiration du mandat du président en exercice. Dans les autres cas, elle a lieu au début de la réunion, le Secrétaire Général ou son représentant faisant alors fonction de président provisoire.*
 - e. *Le mandat du président et du vice-président est d'un an. Il peut être renouvelé une fois.*
3. Le tableau ci-contre contient la liste des présidents et vice-présidents du CAHDI depuis sa création.

Présidents et Vice-présidents du CAHDI

Année	Réunion	Président	Viceprésident
1991	1	M. Türk (A)	M. Corell (S)
1992	2	M. Türk (A)	M. Corell (S)
	3	M. Corell (S)	M. Puissochet (F)
	4	M. Corell (S)	M. Puissochet (F)
1993	5	M. Corell ² (S)	M. Puissochet ² (F)
	6	M. Corell ² (S)	M. Puissochet ² (F)
1994	7	M. Puissochet (F)	M. Bos (NI)
	8	M. Puissochet (F)	M. Bos (NI)
1995	9	M. Bos (NI)	M. Szenasi (H)
	10	M. Bos (NI)	M. Szenasi (H)
1996	11	M. Bos ² (NI)	M. Szenasi ² (H)
	12	M. Bos ² (NI)	M. Szenasi ² (H)
1997	13	M. Szenasi (H)	M. Caflish (CH)
	14	M. Szenasi (H)	M. Caflish (CH)
1998	15	M. Szenasi ² (H)	M. Caflish ² (CH)
	16	M. Szenasi ² (H)	M. Caflish ² (CH)
1999	17	M. Hilger (D)	M. Tomka (Sk)
	18	M. Hilger (D)	M. Hilger (D)

(²) Deuxième mandat d'un an, non renouvelable (voir article 17,f, Annexe 2, Résolution (76) 3).